



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

États-Unis

Question écrite n° 106256

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la participation solidaire de la France à la suite du passage de l'ouragan Katrina aux États-Unis en août 2005. En effet, ce fléau naturel sans précédent avait submergé la Nouvelle-Orléans, la Louisiane, plusieurs États américains et causé plusieurs centaines de milliers de victimes ainsi que l'exode de plusieurs centaines de milliers de personnes, issues notamment de la communauté noire de cette région. Les images de cette tragédie humaine dans un pays qui est la première puissance mondiale avaient stupéfié l'opinion publique internationale. La France est intervenue par une action des pouvoirs publics et de plusieurs ONG et associations humanitaires. Il lui demande de bien vouloir lui préciser à quel montant s'étaient élevées ces aides de solidarité envoyées à cette occasion par la France vers les États-Unis.

Texte de la réponse

Les inondations qui ont suivi le passage de l'ouragan Katrina à La Nouvelle-Orléans, causant le décès de 1 300 personnes, la disparition d'environ 5 000 et le déplacement de près de 500 000 habitants, ont provoqué en France un important élan de solidarité. Aujourd'hui, un an après la catastrophe, la ville s'est remise en marche, même si un grand nombre de problèmes persistent. La moitié des habitants déplacés est revenue (environ 240 000 personnes), 115 000 permis de construire ou de reconstruire ont été délivrés, 250 kilomètres de digues ont été réparés, l'alimentation en eau fonctionne. La France a pris une part significative à l'effort de reconstruction et de récupération. Dans les jours qui ont suivi la catastrophe, les autorités françaises ont affrété un Airbus « Beluga » (conjointement avec le Royaume-Uni), ainsi que deux avions « Casa », qui ont acheminé près de vingt tonnes de fret humanitaire (tentes, jerricans, kits de cuisine et rations alimentaires). À la demande des États-Unis, la France a également envoyé un avion transportant dix-sept plongeurs et sept tonnes de matériel. De son côté, la Croix-Rouge française a dépêché dix-sept logisticiens à la demande de la Croix-Rouge américaine. Par ailleurs, les grandes entreprises françaises implantées aux États-Unis (Sanofi-Aventis, Sodexo, EADS, Total...) ont apporté une aide matérielle ou effectué des dons, s'élevant à un total supérieur à 22 millions de dollars. À cela s'ajoute la solidarité individuelle des Français, sous différentes formes (dons, participation à des concerts exceptionnels, etc.). La France s'est également fortement investie dans la relance d'une coopération culturelle ambitieuse avec la Louisiane, à laquelle des liens historiques nous unissent. Le ministre de la culture et de la communication s'est rendu sur place le 4 novembre 2005. Cette visite fut l'occasion d'annoncer l'engagement de notre pays à prendre part à la reconstruction de la ville, avec le souci de préserver sa qualité architecturale et l'identité de ses différents quartiers. Dans ce sens, le ministre a mandaté l'architecte en chef des monuments historiques, M. Pierre-Antoine Gatier, pour établir des propositions d'intervention dans le domaine du patrimoine (ayant abouti notamment, en collaboration avec la French Heritage Society, à la restauration du « Passebon Cottage », berceau du jazz situé dans le quartier historique de Tremé) et du mobilier urbain adapté à un quartier historique. Deux grandes expositions auront lieu en 2007 : « Femme, femme, femme : images de la femme dans la société française du XIXe siècle » au New Orleans Museum of Art, avec la participation d'une quarantaine de musées français et du Louvre en particulier, et « 400 ans de présence française en Louisiane : trésors de la

Bibliothèque nationale de France » à la Historic New Orleans Collection. Un effort particulier a été consenti en matière d'éducation. La fondation French American Cultural Exchange (FACE) a créé un fonds de soutien cofinancé par des contributions publiques du ministère des affaires étrangères, du ministère de l'éducation nationale et de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger. Ce fonds a déjà attribué 458 000 dollars d'aides exceptionnelles aux écoles (classes d'immersion et établissements homologués). La fondation FACE a également apporté son aide à divers projets culturels : Cité des arts avec l'insertion professionnelle de jeunes bilingues, New Orleans Center for Creative Arts avec des échanges avec la France dans le domaine de l'enseignement musical, mise en place d'une unité mobile de formation multimédia pour les écoles d'immersion ou les classes de français langue étrangère. En outre, le ministère des affaires étrangères a lancé un programme de soutien aux musiciens de Louisiane, mis en oeuvre dans le cadre de la fondation FACE. En partenariat avec la Mairie de Paris et le ministère de la culture, il a permis d'accueillir dix-sept musiciens louisianais en résidence à Paris et en région et de soutenir l'organisation en France de « master classes » et de concerts, notamment dans le cadre de festivals. Notre ambassade à Washington a mis à disposition de l'université de Nouvelle-Orléans une subvention destinée à remettre rapidement en état le département de planification et d'études urbaines, en partenariat avec l'École nationale des ponts et chaussées, l'université d'Orléans et l'institut d'urbanisme de l'université Paul-Cézanne (Aix-Marseille III). Pour sa part, le Sénat a attribué une aide au profit de résidences d'artistes plasticiens et vidéastes, de projets universitaires et d'un futur centre communautaire dans le quartier de Tremé à La Nouvelle-Orléans. De même, les villes de Clermont-Ferrand et de Suresnes ainsi que le conseil général des Hauts-de-Seine soutiennent des écoles et artistes louisianais. Les communes de Pontlevoy, Périgueux et Marciac ont versé des aides à la New Orleans Musicians' Clinic qui prend en charge les frais médicaux des musiciens dans le besoin. Enfin le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer s'est rendu à La Nouvelle-Orléans en février 2006, accompagné d'une délégation de chefs d'entreprise. À cette occasion, le maire de La Nouvelle-Orléans a exposé les opportunités offertes par les projets de reconstruction de la ville. Le ministre a indiqué la disponibilité de la France et des grands groupes français à travailler, en partenariat avec les opérateurs locaux, à ces projets.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106256

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10467

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 80